

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 429

17 février 2014

SOMMAIRE

Djas Invest S.A.	20586	LVD Property S.A.	20592
Endor S.A.	20549	Macor S.à r.l.	20587
Fidicor II S.A.	20575	Magu Investissement S.A.	20591
Fidra S.A.	20575	Main Tower Development S.à r.l.	20591
Finabelia Europe S.A.	20572	Mangen Frères	20588
Financière Daunou 12 S.à r.l.	20574	Marengo S.A.	20587
Geminor Capital S.à r.l.	20573	Marengo S.A.	20571
Global Alliance Partners S.A.	20572	Marigny S.A., SPF	20591
Goal.com (Holdco) S.A.	20572	Massalia Shopping Centre S.à r.l.	20571
Gulf Investors Agro, S.à r.l.	20573	Master Management S.à r.l.	20588
Hasenkamp Luxembourg S.à r.l.	20585	MCP Baffin Lux S.à r.l.	20590
HayFin DLF (Europe) Luxco 1 S.à r.l.	20575	Medihold S.A. SPF	20590
Helio Finance S.A.	20585	Melpa International S.A.	20590
Henlis S.à r.l., SPF	20546	Menuiserie Holweck S.à r.l.	20589
H.I.G. Luxembourg Holdings 42 S.à r.l.	20575	Mexbrew Investment S.à r.l.	20588
Icelux S.A.	20549	Mexbrew S.à r.l.	20592
Ignaz A.G. SPF	20584	MyShelly	20589
Immobilière Denell & Weis S.à r.l.	20585	MyTravel Luxembourg S.à r.l.	20591
Immo Prétizerdau S.à r.l.	20585	N.A. Capital Investissement Luxembourg S.à r.l.	20546
ING Aria	20552	Natinsys S.A.	20590
In Tenso S.à r.l.	20549	Natixis Capital Investissement Luxem- bourg S.à r.l.	20571
J.B. Investment Company S.A. SPF	20589	OCM Luxembourg Unicity Intermediate Holdings S.à r.l.	20576
J.P. Morgan Specialist Funds	20584	Papis S.à r.l.	20592
Kedima S.A.	20589	Sundex Immobilière S.A.	20573
Lago Invest S.A.	20589	WHEB European Solar Holdings S.à r.l.	20552
LASERFICHE STRATEGIC SERVICES (Luxembourg) S. à r.l.	20571	Yarmot s.à r.l.	20592
Lavorel Developpement	20572		
Le Nouveau Chez Nous	20570		
Luxenergie S.A.	20588		
Luxluce S.P.F.	20589		

N.A. Capital Investissement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.573.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 27 décembre 2013.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé en date du 27 décembre 2013:

- 1) de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Pour la Société

Signes S.A.

Liquidateur

Vincent Goy

Administrateur - Délégué

Référence de publication: 2014007012/20.

(140006995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Henlis S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.778.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of the month of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Hendrik KALKA, born in District Suriname (Suriname), on September 10, 1945, residing at Sebastian Court Flat 12, 60 Triq it-Turisti, San Pawl il-Bahar SPB 1029 (Malta),

here represented by Mrs. Ariane VIGNERON, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "HENLIS S.à r.l., SPF", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 179778, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 31, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2727 of the October 31, 2013,

and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through his Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million nine hundred thousand Euros (1,900,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) to two million Euros (2,000,000.- EUR) by the issue of one million nine hundred thousand (1,900,000) new shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Partner, represented as stated here before, declares to subscribe for the one million nine hundred thousand (1,900,000) newly issued shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting into conversion into capital of a part of an uncontested, current and immediately exercisable claim that he holds against the Company (the "Claim").

The Claim is evidenced in the interim accounts of the Company as at November 8, 2013 (the "Interim Accounts").

The value of the Claim has been proved to the undersigned notary by a management certificate (the "Management Certificate"), issued on December 2, 2013, which shows that the value of the Claim contributed to the Company is worth at least one million nine hundred thousand Euros (1,900,000.- EUR).

This Management Certificate and the Interim Accounts, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Sole Partner resolves to amend the first point of article 5 of the Articles, in order to give it the following wording:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at two million Euros (2.000.000,- EUR), represented by two million (2,000,000) shares in registered form with a par value of one Euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Partner decides to amend point 3 of article 6 of the Articles as follows:

" **6.3.** It is expressly provided that the ownership of each share representative of the subscribed share capital may be exercised either in full ownership or in usufruct by a shareholder nominated as the "usufructuary" and in bare ownership by another shareholder nominated as the "bare owner".

The rights attached to the capacity of usufructuary and conferred by each share are determined as follows:

- overall rights in the Company,
- voting rights at general meetings,
- rights to dividends,
- preferential subscription rights in the case of an increase in capital.

The ownership of the usufruct or the bare ownership shall be realised and established by the registration in the shareholders' register as follows:

- in respect of the name of the usufructuary, the indication usufruct,
- in respect of the name of the bare owner, the indication bare owner."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand eight hundred and twenty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Hendrik KALKA, né au District Suriname (Suriname), le 10 septembre 1945, demeurant Sebastian Court Flat 12, 60 Triq it-Turisti, San Pawl il-Bahar SPB 1029 (Malte),

ici représenté par Madame Ariane VIGNERON, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "HENLIS S.à r.l., SPF", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 179.778, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2727 du 31 octobre 2013,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent mille euros (1.900.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) par l'émission d'un million neuf cent mille (1.900.000) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Souscription - Libération

Ensuite, l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire aux un millions neuf cent mille (1.900.000) parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement moyennant apport en nature consistant en conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible qu'il détient à l'encontre de la Société (la "Créance").

La Créance est prouvée par un bilan intermédiaire de la Société au 8 novembre 2013 (le "Bilan Intermédiaire").

La valeur de la Créance a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de gérance (le "Certificat de Gérance"), émis le 2 décembre 2013, qui montre que la valeur de la Créance apportée à la Société représente au moins un million neuf cent mille euros (1.900.000,- EUR).

Le Certificat de Gérance et le Bilan Intermédiaire, après avoir été signés "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le point 1 de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le point 3 de l'article 6 des Statuts comme suit:

" **6.3.** Il est expressément prévu que la titularité de chaque part sociale représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales,
- droits aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des parts sociales sera matérialisée et établie par l'inscription dans le registre des associés de la façon suivante:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom de nu-propriétaire de la mention nue-propriété."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille huit cent vingt euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. VIGNERON - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55421. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003004/142.

(140002399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Icelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.218.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006880/10.

(140007279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

In Tenso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 29, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 103.373.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006896/10.

(140007379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Endor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 183.091.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143), ici représentée par Madame Susana GONCALVES MARTINS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «ENDOR S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de mars à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire aux mille (1.000) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Martin Arthur RUTLEDGE, demeurant professionnellement au 50 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. GONCALVES MARTINS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16731. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014002938/142.

(140002473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

ING Aria, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.325.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 17 avril 2013.

Les mandats des administrateurs suivants sont prolongés jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Mr Dirk Adriaenssens, avec adresse professionnelle au 52 route d'Esch, L-2965 Luxembourg
- Mme Sandrine De Vuyst, avec adresse professionnelle au 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg
- Mr Bernard Spruytte, avec adresse professionnelle au 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg
- Mr Hermans Koen Ludo, avec adresse professionnelle au 31 Neerijse Steenweg, B-3061 Leefdaal, Belgique

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014006899/17.

(140006913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

WHEB European Solar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.652.480,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 179.046.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of the month of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

WHEB European Solar LP, a limited partnership existing under the laws of Jersey, with its registered office at 3rd floor, South Tower, 29/31 Esplanade, St Helier, JE2 3QA Jersey, registered with the Jersey Companies Registry under number 1520, acting by its general partner, WHEB European Solar GP LP, a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, with its registered office at 3rd floor, South Tower, 29/31 Esplanade, St Helier, JE2 3QA Jersey, registered with the Jersey Companies Registry under number 1490, itself acting through its general partner WHEB European Solar GP Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, with its registered office at 3rd floor, South Tower, 29/31 Esplanade, St Helier, JE2 3QA Jersey, registered with the Jersey Companies Registry under number 110807 (the "Sole Shareholder").

The Sole Shareholder was represented by Mr. Sascha Nolte, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of WHEB European Solar Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed of the undersigned notary of 18 July 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2268 on 16 September 2013, having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 179.046 (the "Company"). The Company's articles of association have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Creation of ten (10) new classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J, and a share premium account for each of such classes of shares in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company as attached to the proxy and as to be adopted pursuant to the resolution on item 5 of this agenda;

2. Reclassification of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into (i) one thousand two hundred fifty (1,250) class A shares, (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares, (iii) one thousand two hundred fifty (1,250) class C shares, (iv) one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares, (v) one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares, (vi) one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares, (vii) one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares, (viii) one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares, (ix) one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares, and (x) one thousand two hundred fifty (1,250) class J shares, with a par value of one euro (EUR 1) each;

3. Increase of the Company's share capital by an amount of one million six hundred thirty-nine thousand nine hundred and eighty euros (EUR 1,639,980) to an amount of one million six hundred fifty-two thousand four hundred and eighty euros (EUR 1,652,480) by the issue of (i) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class A shares, (ii) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class B shares, (iii) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class C shares, (iv) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class D shares, (v) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class E shares, (vi) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class F shares, (vii) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class G shares, (viii) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class H shares, (ix) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class I shares, and (x) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class J shares, being a total of one million six hundred thirty-nine thousand nine hundred and eighty (1,639,980) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each;

4. Subscription by the Sole Shareholder to and payment of the new shares so issued as specified under item 3 above for a total subscription price of one million six hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-eight euros and eighty-five cents (EUR 1,639,988.85) by a contribution in kind consisting of one million four hundred thirteen thousand four hundred and four (1,413,404) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, held by the Sole Shareholder in WHEB European Solar (UK) Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales having its registered office at 2 Fitzhardinge Street, London W1H 6EE, and registered with the Companies House under number 8416058, and valuation of such contribution in kind;

5. Amendment and restatement of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items; and

6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create ten (10) new classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J, and a share premium account for each of such classes of shares in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company to be adopted under item 5 of the above agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into (i) one thousand two hundred fifty (1,250) class A shares, (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares, (iii) one thousand two hundred fifty (1,250) class C shares, (iv) one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares, (v) one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares, (vi) one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares, (vii) one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares, (viii) one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares, (ix) one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares, and (x) one thousand two hundred fifty (1,250) class J shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one million six hundred thirty-nine thousand nine hundred and eighty euros (EUR 1,639,980) to an amount of one million six hundred fifty-two thousand four hundred and eighty euros (EUR 1,652,480) by the issue of (i) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class A shares, (ii) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class B shares, (iii) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class C shares, (iv) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class D shares, (v) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class E shares, (vi) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class F shares, (vii) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class G shares, (viii) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998)

class H shares, (ix) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class I shares, and (x) one hundred and sixty-three thousand nine hundred and ninety-eight (163,998) class J shares, being a total of one million six hundred thirty-nine thousand nine hundred and eighty (1,639,980) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declared that it subscribed to the new shares so issued for a total subscription price of one million six hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-eight euros and eighty-five cents (EUR 1,639,988.85) and fully paid the above capital increase by a contribution in kind consisting of one million four hundred thirteen thousand four hundred and four (1,413,404) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, held by the Sole Shareholder in WHEB European Solar (UK) Holdings Limited, prenamed (the "Contribution in Kind").

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it is the sole holder and owner of the Contribution in Kind and that there exist no impediments to the transfer thereof to the Company. Proof of the Sole Shareholder's ownership of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder, acting through its appointed attorney-in-fact, further declared that the Contribution in Kind has been valued at one million six hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-eight euros and eighty-five cents (EUR 1,639,988.85) (being the equivalent of one million three hundred seventy-two thousand five hundred and ninety-three pounds sterling and eighty-four pence (GBP 1,372,593.84) pursuant to an exchange rate of 1.19481 as of 10 December 2013) in a declaration signed by the Company's representatives a copy of which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed for the purpose of registration.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to allocate from the value of the Contribution in Kind (i) an amount equal to the nominal value of the new shares so issued to the share capital accounts of the Company (each time the aggregate nominal value of the shares so issued under a given class of shares to be allocated to the share capital account of such class) and (ii) the remainder of eight euro and eighty-five cent (EUR 8.85) to the share premium accounts of all classes of shares of the Company in equal proportions.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the Company's articles of association so as to reflect the above resolutions, such articles of association to read as follows:

"Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the Company" which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Act)', Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the Articles)'.
The Company is incorporated under the name WHEB European Solar Holdings S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at one million six hundred fifty-two thousand four hundred and eighty euros (EUR 1,652,480) divided into one million six hundred fifty-two thousand four hundred and eighty (1,652,480) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, as follows:

- one hundred sixty-five thousand two hundred and forty-eight (165,248) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand two hundred and forty-eight (165,248) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand two hundred and forty-eight (165,248) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand two hundred and forty-eight (165,248) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand two hundred and forty-eight (165,248) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand two hundred and forty-eight (165,248) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand two hundred and forty-eight (165,248) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand two hundred and forty-eight (165,248) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one hundred sixty-five thousand two hundred and forty-eight (165,248) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- one hundred sixty-five thousand two hundred and forty-eight (165,248) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Act.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" for each class of shares may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the Legal Reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

6.2. Subscription and Transfer of Shares

Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

When the Company is composed of a sole shareholder, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the sole shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 6.5, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Act and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 24 of these Articles in any year in which the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends.

6.4. Voting rights

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Act.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Act for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 6.5; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

Part III. Management, the board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the Manager(s)). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers).

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the Chair) from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the signature of any one Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on 30 September of each year, at 03.00 p.m..

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and Allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of April and ends on the last day of March of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act (the Legal Reserve", until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders as set forth hereafter.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 6.5 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares).

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution, and always in compliance with the provisions of Article 24 above.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed to the share-holder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 24 hereof.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Part VIII. Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (which, for the avoidance of doubt, shall include carried forward profits but shall not include any dividends received by the Company from its shareholding in WHEB European Solar (UK) Holdings Limited for the current or previous years) to the extent the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits but not including any dividends received by the Company from its shareholding in WHEB European Solar (UK) Holdings Limited for the current or previous years)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares.

Legal Reserve has the meaning given to it in article 24.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand eight hundred Euro (EUR 2,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de décembre.

Par devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

WHEB European Solar LP, un limited partnership constitué selon le droit de Jersey, ayant son siège social au 3^è étage, South Tower, 29/31 Esplanade, St Helier, JE2 3QA Jersey, enregistré au registre des sociétés de Jersey sous le numéro 1520, agissant par le biais de son general partner, WHEB European Solar GP LP, un limited partnership constitué selon le droit de Jersey, ayant son siège social au 3^è étage, South Tower, 29/31 Esplanade, St Helier, JE2 3QA Jersey, enregistré au registre des sociétés de Jersey sous le numéro 1490, agissant par le biais de son general partner, WHEB European Solar GP Limited, une société à responsabilité limitée constitué selon le droit de Jersey, ayant son siège social au 3^è étage, South Tower, 29/31 Esplanade, St Helier, JE2 3QA Jersey, enregistré au registre des sociétés de Jersey sous le numéro 110807 ("Associé Unique").

L'Associé Unique représenté par Sascha Nolte, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing-privé qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'il détient toutes les parts sociales émises par WHEB European Solar Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois par acte notarié du notaire soussigné du 18 juillet 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2268 du 16 septembre 2013, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.046 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique a reconnu être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Création de dix (10) nouvelles classes de parts sociales, à savoir la Classe A, la Classe B, la Classe C, la Classe D, la Classe E, la Classe F, la Classe G, la Classe H, la Classe I et la Classe J, et d'un compte de prime d'émission pour chacune de ces classes de parts sociales conformément aux conditions des statuts modifiés et refondus, substantiellement dans la forme annexée à la procuration, tels qu'à adopter conformément à la résolution sur le point 5 de cet ordre du jour;

2. Reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A, (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C, (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D, (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E, (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F, (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G, (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H, (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I, et (x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million six cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 1.639.980) à un montant d'un million six cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 1.652.480) par l'émission de (i) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe A, (ii) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe B, (iii) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe C, (iv) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe D, (v) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe E, (vi) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe F, (vii) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe G, (viii) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe H, (ix) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe I, et (x) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe J, étant au total un million six cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt (1.639.980) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

4. Souscription par l'Associé Unique et paiement des nouvelles parts sociales ainsi émises telles que spécifiées au point 3 ci-dessus pour un prix de souscription d'un million six cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 1.639.988,85) par un apport en nature d'un million quatre cent treize mille quatre cent quatre (1.413.404) actions, avec une valeur nominale d'un pound sterling (GBP 1) chacune, détenues par l'Associé Unique dans WHEB European Solar (UK) Holdings Limited, une société constituée sous les lois d'Angleterre et Wales ayant son siège social au 2 Fitzhardinge Street, London W1H 6EE, et inscrite auprès du Companies House sous le numéro 8416058, et évaluation de l'apport en nature;

5. Modification et refonte des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises sur les points de l'ordre du jour ci-dessus; et

6. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de créer dix (10) nouvelles classes de parts sociales, à savoir la Classe A, la Classe B, la Classe C, la Classe D, la Classe E, la Classe F, la Classe G, la Classe H, la Classe I et la Classe J, et d'un compte de prime d'émission pour chacune de ces classes de parts sociales conformément aux conditions des statuts modifiés et refondus, substantiellement dans la forme annexée à la procuration, tels qu'à adopter conformément à la résolution sur le point 5 de l'ordre du jour ci-dessus.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de reclassifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A, (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C, (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D, (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E, (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F, (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G, (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H, (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I, et (x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million six cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 1.639.980) à un montant d'un million six cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 1.652.480) par l'émission de (i) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe A, (ii) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe B, (iii) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe C, (iv) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe D, (v) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe E, (vi) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe F, (vii) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe G, (viii) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe H, (ix) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe I, et (x) cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (163.998) parts sociales de classe J, étant au total un million six cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt (1.639.980) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription - Paiement

Ensuite, l'Associé Unique, prénommé et représenté comme dit ci-dessus, a déclaré de souscrire aux nouvelles parts sociales ainsi émises pour un prix de souscription d'un million six cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 1.639.988,85) et de payer entièrement la somme de l'augmentation du capital social ci-dessus par un par un apport en nature d'un million quatre cent treize mille quatre cent quatre (1.413.404) actions, avec une valeur nominale d'un pound sterling (GBP 1) chacune, détenues par l'Associé Unique dans WHEB European Solar (UK) Holdings Limited, prénommé (l'Apport en Nature").

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it is the sole holder and owner of the Contribution in Kind and that there exist no impediments to the transfer thereof to the Company. Proof of the Sole Shareholder's ownership of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

L'Associé Unique, agissant par le biais de son mandataire, a déclaré que l'Apport en Nature a été évalué à un million six cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 1.639.988,85) (étant l'équivalent d'un million trois cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-treize pound sterling et quatre-vingt-quatre pence (GBP 1.372.593,84) conformément à un taux d'échange de 1,19481 du 10 décembre 2013) dans une déclaration signée par les représentants de la Société dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée à la présente aux fins de l'enregistrement.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'allouer de la valeur de l'Apport en Nature (i) un montant égal à la valeur nominale des parts sociales nouvelles y émises aux comptes du capital social de la Société (en allouant chaque fois la valeur nominale intégrale des parts sociales d'une classe déterminée au compte du capital social de cette classe) et (ii) le solde de huit euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 8,85) aux comptes de prime d'émission de toutes les classes de parts sociales de la Société en parts égales.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, comme suit:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci -après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la Société)' régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société adopte la dénomination WHEB European Solar Holdings S.à r.L.'

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand -Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société s'élève à un million six cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 1.652.480) divisé en un million six cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt (1.652.480) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, comme suit:

- cent soixante-cinq mille deux cent quarante-huit (165.248) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A)' entièrement souscrites et libérées;
- cent soixante-cinq mille deux cent quarante-huit (165.248) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B)' entièrement souscrites et libérées;
- cent soixante-cinq mille deux cent quarante-huit (165.248) parts sociales de classe C (les)Parts Sociales de Classe C)) entièrement souscrites et libérées;
- cent soixante-cinq mille deux cent quarante-huit (165.248) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D)' entièrement souscrites et libérées;
- cent soixante-cinq mille deux cent quarante-huit (165.248) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E)' entièrement souscrites et libérées;
- cent soixante-cinq mille deux cent quarante-huit (165.248) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F)' entièrement souscrites et libérées;
- cent soixante-cinq mille deux cent quarante-huit (165.248) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G)' entièrement souscrites et libérées;
- cent soixante-cinq mille deux cent quarante-huit (165.248) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H)' entièrement souscrites et libérées;
- cent soixante-cinq mille deux cent quarante-huit (165.248) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I)' entièrement souscrites et libérées; et
- cent soixante-cinq mille deux cent quarante-huit (165.248) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J)' entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou disposition contraire de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et / ou un compte d'apport (Compte 115 Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») peuvent être créé(s) pour chaque classe de parts sociales. La Société peut utiliser les montants présents sur le compte de prime d'émission et / ou le compte d'apport en capital (le cas échéant) afin de racheter ses parts sociales, purger ses pertes, et effectuer des distributions aux associés ou allouer ces fonds à la Réserve Légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Parts Sociales

Chaque part sociale est indivisible dans la mesure où la Société est concernée.

Copropriétaires de parts sociales doivent se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée jusqu'à ce que le représentant commun a été nommé.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par le(s) associé(s).

6.2. Souscription et Transfert de Parts Sociales

Tout associé ayant souscrit ou ayant fait l'acquisition d'une autre manière de parts sociales doit acquérir une quantité proportionnelle de chaque classe de parts sociales émises et en circulation.

Lorsque la Société se compose d'un seul associé, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, le seul associé peut librement transférer ses parts sociales.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, sous réserve des limitations contenues dans cet article 6.2, les parts sociales pourront être librement transférées entre associés, mais ces parts sociales ne peuvent être transférées à des non-associés qu'avec l'autorisation d'une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres parts sociales suivi de leurs annulations immédiates conformément à l'Article 6.5, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses parts sociales, peu importe la classe, à une personne sans en même temps vendre ou transférer à cette personne la quote-part que cet associé-cédant détient dans les autres classes de parts sociales.

Le transfert des parts sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par la Société, en vertu de l'article 190 de la Loi et 1690 du Code civil luxembourgeois.

6.3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer doivent être calculés tel que décrit à l'article 24 dans l'année où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de procéder à une distribution de dividendes.

6.4. Droits de vote

Chaque part sociale donne droit à son détenteur un vote pour toutes les sujets sur lesquels les associés ont le droit de vote.

6.5. Rachat de parts sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales, en totalité mais pas en partie, comme cela peut être décidé, de temps à autre, par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, à condition toutefois que la Société ne puisse, à tout moment, racheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de toute une classe de parts sociales, ces rachats et annulations seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Classe J;
- (ii) Parts Sociales de Classe I;
- (iii) Parts Sociales de Classe H;
- (iv) Parts Sociales de Classe G;
- (v) Parts Sociales de Classe F;
- (vi) Parts Sociales de Classe E;
- (vii) Parts Sociales de Classe D;
- (viii) Parts Sociales de Classe C; et
- (ix) Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de toute une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chacune de ces classe de parts sociales donnent droit à leurs porteurs (au prorata de leurs participations dans cette classe de parts sociales) au Montant Général d'Annulation qui est déterminée par le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associé à l'égard de la classe de parts sociales devant être rachetée, et les détenteurs de parts sociales de classe A rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de parts sociales concernée.

La Société peut racheter ses parts sociales conformément à la présente mais uniquement dans la mesure autrement permise par la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, à condition que (i) une réduction du capital social émis de la Société soit autorisée uniquement en conformité avec les procédures de rachat et d'annulation décrites à l'Article 6.5; (ii) une augmentation du capital émis (a) doit être complétée proportionnellement à chaque classe de parts sociales existante à cet instant et (b) doit se traduire par chaque associé détenant une part proportionnelle de chaque classe de parts sociales alors en circulation, (iii) une subdivision d'une classe de parts sociales dans de nouvelles classes de parts sociales doit se traduire par chaque associé de l'ancienne classe de parts indivis détenant une part proportionnelle de chaque nouvelle classe de parts sociales subdivisée, et (iv) toute combinaison ou rassemblement de classes de parts sociales en une nouvelle classe de parts sociales doit aboutir au fait que chaque associé des anciennes classes de parts sociales détienne une partie proportionnelle de la nouvelle classe de parts sociales.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) Gérant(s)). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le Conseil de Gérance)).

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/ resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le Président)'. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant aura délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature d'un seul gérant ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par

les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 30 septembre de chaque année, à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'avril et finit le dernier jour du mois de mars de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera attribué chaque année à la réserve prévue par la Loi (la "Réserve Légale"), jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine la façon dont le reste des bénéfices annuels nets seront alloués en versant la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve, en reportant ce solde au compte de profits ou, le cas échéant, de pertes reportées ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les fonds présents sur le compte de prime d'émission aux associés dans l'ordre décrit ci-après.

Toute année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes sur base des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, y compris les fonds présents sur le compte de prime d'émission, le montant alloué à cet effet doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les porteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, puis,
- les porteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, puis,
- les porteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, puis,
- les porteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, puis,
- les porteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, puis,
- les porteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, puis,
- les porteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, puis,
- les porteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, puis,
- les porteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit de recevoir des distributions de dividende sur l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, puis,
- les porteurs de Parts Sociales de Classe J auront droit de recevoir le solde restant de toutes distributions de dividende.

Si la totalité de la dernière classe de parts sociales en circulation (par ordre alphabétique, par exemple, d'abord les Parts Sociales de Catégorie J) ont été rachetées et annulées conformément à l'article 6.5 des Statuts au moment de la distribution, le solde restant de toute distribution de dividende sera alloué à la Classe de Parts Sociales précédente dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de Classe I).

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution et toujours conformément aux dispositions de l'article 24 ci-dessus.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera distribué aux associé(s) afin d'atteindre le même résultat économique que suivant les règles de distributions de dividendes de l'article 24 ci-dessus.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Chapitre VIII. Définitions

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (qui, afin d'éviter tout doute, comprennent tous les bénéfices reportés tout en excluant tout dividende reçu par la Société de sa participation dans WHEB European Solar (UK) Holdings Limited pour l'année courante ou les années précédentes) sous condition que l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés ait un droit aux distributions de dividendes conformément à ces Statuts, augmenté par (i) les réserves librement distribuables (y compris pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital et la réduction de la Réserve Légale relative à la classe de parts sociales à racheter/annulée, mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à

porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand -Duché de Luxembourg ou des Statuts, sur base des comptes intermédiaires pertinents (sans, pour éviter tout doute, présence de double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés mais excluant tout dividende reçu par la Société de sa participation dans WHEB European Solar (UK) Holdings Limited pour l'année courante ou les années précédentes)

P= toute réserve librement distribuable (y compris les bénéfices reportés)

CR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la Réserve Légale relative à la classe de parts sociales à racheter/annulée

L= les pertes (incluant les pertes reportées)

LR = toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand -Duché de Luxembourg ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculés en divisant le montant total d'annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales pouvant être rachetées et annulées par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales.

Comptes Intérimaires désignent les comptes intérimaires de la Sociétés sous le Luxembourg GAAP et à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires fait référence à la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales.

Réserve Légale a le sens qui lui est donné dans l'article 24.

Montant Général d'Annulation désigne le montant déterminé par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Général d'Annulation doit être inférieur ou égal à l'ensemble du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales concernée sauf décision contraire par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour une modification des Statuts. "

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nolte, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57202. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014002715/1024.

(140001510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Le Nouveau Chez Nous, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 31, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 21.458.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006945/9.

(140007115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

LASERFICHE STRATEGIC SERVICES (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 157.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014006943/10.
(140007322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Natixis Capital Investissement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 160.570.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 27 décembre 2013.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé en date du 27 décembre 2013:

- 1) de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Pour la Société
Signes S.A.
Liquidateur
Vincent Goy
Administrateur - Délégué

Référence de publication: 2014007013/20.

(140006990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Marengo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 170.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014006976/12.

(140007063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Massalia Shopping Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 153.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006978/10.

(140007521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Finabelia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 118.718.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013

Madame Nadine LAMBALLAIS, née le 01/01/1972 à Thionville (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommée en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société

FINABELIA EUROPE S.A.

Référence de publication: 2014006784/13.

(140007500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Lavorel Developpement, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 164.067.

—
Extrait du procès verbal de la réunion du conseil de surveillance du 10 décembre 2013

Première résolution

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Monsieur Benjamin LAVOREL de son poste de Président du Conseil de Surveillance avec effet au 10 décembre 2013, il reste Membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Monsieur Stéphane WARNIER de son poste de Membre du Conseil de Surveillance avec effet au 10 décembre 2013.

Deuxième résolution

Le comité de surveillance décide de nommer jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2018, Membre et Président du Conseil de Surveillance Monsieur Jean-Claude LAVOREL, né le 29 mars 1948 à Crépieux-La-Pape, domicilié au 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014006944/19.

(140006825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Global Alliance Partners S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 169.099.

—
Hiermit kündige ich den mit der Global Alliance Partners S.A. (R.C.S. Luxembourg B169099) am 16.05.2012 geschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 08.01.2014 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

Luxembourg, den 08/01/2014.

Maître Kai-Uwe Berg

Rechtsanwalt

Référence de publication: 2014006812/13.

(140006694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Goal.com (Holdco) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.301.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 8 janvier 2014 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Monsieur Patrick Meunier, demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 1 ans en remplacement de Monsieur Patrick Houbert.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014006813/15.

(140006877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Geminor Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEMINOR CAPITAL S.A R.L.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014006825/12.

(140006764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Gulf Investors Agro, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 155.199.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du Gérant de Classe A, Craig Sinfield-Hain, a fait l'objet d'un changement. La nouvelle adresse est la suivante:

3, Domaine Brameschhof, L-8290 Kehlen, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014006818/14.

(140007148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Sundex Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 84.642.

L'an deux mille treize,

le vingt décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «SUNDEX IMMOBILIERE S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé par le ministre du notaire soussigné en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 434 du 19 mars 2002. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 84 642.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial, en date du 05 mars 2008, sous le numéro 548 et page 26279.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rémy WELSCHEN, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «SUNDEX IMMOBILIERE S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Roger Valsells Aguilà, Directeur de sociétés, né à Barcelone (Espagne), le 29 janvier 1968, demeurant à 17/25, 4rt 1a, Folgueroles à E-08022 Barcelone (Espagne).

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau de l'Assemblée ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. LECLERC, C. DE WAELE, R. WELSCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2013. Relation EAC/2013/17198. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014006351/68.

(140005853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Financière Daunou 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.993.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.295.

Par résolutions prises en date du 4 décembre 2013, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 12, Rue Guillaume Schneider, L - 2522 Luxembourg au 43-45, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006759/13.

(140006678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Fidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.606.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16/09/1969 à Mont Saint Martin (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommé en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société

FIDRA S.A.

Référence de publication: 2014006782/13.

(140007634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Fidicor II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.416.

—
Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 18 décembre 2013 il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDICOR II S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014006781/14.

(140007105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

H.I.G. Luxembourg Holdings 42 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.895.

—
En date du 11 décembre 2013, l'associé unique BOF Holdings III, L.P., avec siège social à Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïmans a cédé la totalité de ses 15.000 parts sociales à H.I.G. Luxembourg Holdings 41 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006847/13.

(140006972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

HayFin DLF (Europe) Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.618.

—
Rectificatif L130158407

- Le siège social de HayFin Direct Lending (Europe) LP, l'associé de la société est rectifié de 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburg, Royaume-Uni au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Cayman Islands à effet immédiat.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014006851/15.

(140006848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

OCM Luxembourg Unicity Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.516.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg Unicity Intermediate Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and in the course of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated on November 8, 2013 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended once since its incorporation pursuant to a deed of the above-mentioned notary, dated November 8, 2013 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and in the course of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated on November 8, 2013 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Sole Shareholder);

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at thirteen thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 13,275) (the Share Capital) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class A Shares), (ii) five hundred and seventy-five (575) class B shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class B Shares) and (iii) two hundred (200) class C shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up, in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class C Shares and together with the Class A Shares and Class B Shares, the Shares).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

1. Suppression of the existing classes of shares and re-designation of the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares into ordinary shares;

2. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the suppression of the classes of shares specified in items 2. above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the suppression of the classes of shares in the register of shareholders of the Company;

3. Full restatement of the Articles; and

4. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to suppress the existing three classes of Shares, i.e. the Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares and to re-designate them into ordinary shares (the Suppression of Classes) so as to have the Share Capital represented by thirteen thousand two hundred and seventy-five (13,275) ordinary shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the Suppression of Classes specified under the second resolution above and to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of the Suppression of Classes in the register of shareholders of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company. The restated articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Luxembourg Unicity Intermediate Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 13,275.-) represented by thirteen thousand two hundred and seventy-five (13,275) ordinary shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to

each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,600.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit novembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg Unicity Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et en cours d'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée le 8 novembre 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifié une fois depuis la constitution suivant un acte du notaire instrumentant, daté du 8 novembre 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,, constituée le 8 novembre 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'Actionnaire Unique);

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus et représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. le capital social de la Société est actuellement fixé à treize mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 13.275), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A), (ii) cinq cent soixante-quinze (575) parts sociales de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B) et (iii) deux cents (200) parts sociales de classe C sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe C et avec les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales), toutes souscrites et entièrement libérées.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Suppression des classes de parts sociales existantes et redésignation des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B et des parts sociales de classe C en parts sociales ordinaires.

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter la suppression des classes de parts sociales mentionnée au point 2. ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société à l'enregistrement de la suppression des classes de parts sociales dans le registre des associés de la Société;

4. Refonte intégrale des statuts de la Société;

5. Divers.

III. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les classes de parts sociales existantes, nommément (i) les parts sociales de classe A, (ii) les parts sociales de classe B et (iii) les parts sociales de classe C et de les redésigner en parts sociales ordinaires (la Suppression des Classes) afin d'avoir un capital social représenté par treize mille deux-cent soixante-quinze (13.275) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter la suppression des classes de parts sociales existantes mentionnée à la deuxième résolution ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement de la suppression des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reformuler intégralement les statuts de la Société. Les statuts coordonnés de la Société auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg Unicity Intermediate Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La

Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 13.275,-), représenté par treize mille deux cent soixante-quinze (13.275) parts sociales ordinaires sous forme nominative avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi. Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ EUR 1.600,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2013. Relation GRE/2013/4533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2014002509/467.

(140001765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

J.P. Morgan Specialist Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 151.450.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006906/10.

(140006761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Ignaz A.G. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.701.

Der Jahresabschluss vom 30.06.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14/01/2014.

Für: IGNAZ A.G.SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Aurélie Katola

Référence de publication: 2014006886/15.

(140007467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Immobilière Denell & Weis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8615 Platen, 29, Beim Kinnebesch.

R.C.S. Luxembourg B 127.105.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006893/10.

(140007251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Immo Préitzerdau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8615 Platen, 29, Beim Kinnebesch.

R.C.S. Luxembourg B 94.573.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006890/10.

(140007252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Hasenkamp Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Findel, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 115.850.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2014006849/13.

(140007537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Helio Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.991.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013

Madame Nadine LAMBALLAIS, née le 01/01/1972 à Thionville (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommée en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société

HELIO FINANCE S.A.

Référence de publication: 2014006862/13.

(140007531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Djas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.705.

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "DJAS INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173705 (la "Société"), constituée suivant acte de scission de la société "KEYWORTH S.A." reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 208 du 29 janvier 2013,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

L'Assemblée est présidée par Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

La Présidente désigne Madame Catherine BORTOLOTTA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Amaury LUDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi constitué, la Présidente prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'au jour de la liquidation;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après approbation de ce qui précède, l'Assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée

générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée confère pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, C. BORTOLOTTI, A. LUDES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59748. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005243/82.

(140005472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Marengo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.185.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 10 janvier 2014.

En date du 10 janvier 2014, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de Marcel Stéphan, ayant son adresse professionnelle au 23 Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, en tant que commissaire aux comptes et ce, jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014006975/15.

(140007053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Macor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.688.

Veuillez prendre note que les associées suivants ont changé d'adresse:

- Monsieur Antonio H.M.M. CORREIA: Praceta Prof. Lima Bastos, 4, 2755-238 Murches;
- Monsieur Alexandre Boudry de Carvalho Magalhaes Mexia: Quinta de sao Macario, Lazarim, 2825-049 Monte da Caparica, Portugal;
- Madame Maria Teresa H.M.M.C.B. Carvalho: Rua Dr. Joaquim Barradas de Carvalho, 63, 7400-014 Galveias, Portugal

Luxembourg, le 13 janvier 2014.
Pour avis sincère et conforme
Pour *Macor S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014006970/16.

(140006891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Master Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.309.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 Janvier 2014

1. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

29 avenue Monterey

L-2163 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014006979/12.

(140007477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Mexbrew Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.652.

—
EXTRAIT

La société a pris note de la démission du gérant Monsieur Jean-Louis Van de Perre avec date effet 01/01/2014.

Pour extrait conforme

Munsbach.

Référence de publication: 2014006984/11.

(140006923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Luxenergie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 23, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 34.538.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 16 avril 2013 que:

L'Administrateur Monsieur Serge Toussaint, domicilié à 32, Cité Breechen, L-9028 Warken, démissionnaire a été remplacé par Monsieur Ingo Both, domicilié à Kornblumenweg 2, D-54338 Schweich. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31.12.2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006964/14.

(140006698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Mangen Frères, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8444 Steinfort, 1, rue Randlingen.

R.C.S. Luxembourg B 17.368.

—
Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/01/2014.

Référence de publication: 2014006973/10.

(140006902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Menuiserie Holweck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 19, rue du Vieux Marché.
R.C.S. Luxembourg B 137.477.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, den 30. September 2013.
Référence de publication: 2014006983/10.
(140007271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

MyShelly, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 16, rue Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 170.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006986/10.

(140007125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Kedima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 156.783.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006914/10.

(140007556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Luxluce S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 37.761.

Conformément à l'article 5 de la convention de domiciliation concernant LUX LUCE SPF, société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 37.761, dont le siège est déclaré L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, nous vous déclarons mettre fin à la convention de domiciliation avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Ronald Weber / Dr. iur. Serge Stojanovic.

Référence de publication: 2014006939/10.

(140007594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

J.B. Investment Company S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 38.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006905/10.

(140007570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Lago Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006941/10.

(140007565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Melpa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MELPA INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014006998/12.

(140006760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Natinsys S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 175.044.

La convention de domiciliation du siège social de la société anonyme NATINSYS, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175044 sis à L-1527 Luxembourg, 56, rue du Maréchal Foch, conclue le 22 novembre 2013, avec le domiciliataire Etude Hellal & Lahorgue, a été dénoncée le 27 novembre 2013 avec effet immédiat.

Le 27 Novembre 2013.

Mandataire

Référence de publication: 2014007014/12.

(140007287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Medihold S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 28.575.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 avril 2013 à 9.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée accepte de la démission de Monsieur Hassan AL HADDAD survenue le 8 mars 2013. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes, pour une période de six ans, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2019.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014006997/14.

(140006853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

MCP Baffin Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 170.186.

EXTRAIT

Il résulte d'une des résolutions écrites, prises en date du 4 décembre 2013, par le gérant unique de la Société de transférer le siège social de la Société qui se situe actuellement au 5, Rue Jean-Monnet, L-2180 Luxembourg, vers son nouveau siège social au 5, rue Goethe L-1637 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} Avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2014006995/15.

(140006852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Magu Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.318.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 1^{er} septembre 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2014006989/11.

(140006721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

MyTravel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 812.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 83.825.

EXTRAIT

En date du 6 janvier 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg avec effet au 20 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006988/14.

(140006786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Marigny S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.994.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013

Madame Nadine LAMBALLAIS, née le 01/01/1972 à Thionville (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommée en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société

MARIGNY S.A., SPF

Référence de publication: 2014006993/13.

(140007530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Main Tower Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 107.637.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 31 décembre 2013 que:

Le siège social de la société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006990/14.

(140007211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Mexbrew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.854.

—
EXTRAIT

La société a pris note de la démission du gérant Monsieur Jean-Louis Van de Perre avec date effet 01/01/2014.

Pour extrait conforme
Munsbach.

Référence de publication: 2014006985/11.

(140006906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Papis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 31, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.871.

—
Société créée en deux mil onze, le cinq mai pardevant Maître Karine REUTER notaire de résidence à Pétange
Inscrite au registre de commerce sous le numéro B 160871 à Luxembourg

L'associé unique s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Suite à la démission de Madame DIPIERRO Sabrina, épouse NIANG de son poste de gérante technique, il a été décidé de nommer pour une durée indéterminée, un nouveau gérant unique en la personne de:

Monsieur Papis NIANG, né le 28 septembre 1989 à Passy (Sénégal) demeurant à L - 3397 Roeser, 38, Rue d'Alzingen,
La société est de ce fait, à partir de cette date, valablement engagée par la signature unique du gérant.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Luxembourg, le 11 janvier 2014.

Papis NIANG.

Référence de publication: 2014007061/16.

(140007003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

LVD Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.510.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006967/9.

(140007625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Yarmot s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 132.818.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014007267/9.

(140007194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.
